



REGLEMENT COURSE DE COTE Régionale coef 1

QUILLAN COL DU PORTEL



Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE des CORBIERES 0806

Organise les **26 & 27 MAI 2012** avec le concours de L'Ecurie Automobile QUILLANAISE

Sous le patronage de la **Ville de QUILLAN**

Une épreuve automobile **Régionale coefficient 1** Dénommée

27ème COURSE DE CÔTE QUILLAN COL DU PORTEL

Cette épreuve compte pour **Le championnat du Comité sport Automobile Languedoc Roussillon la Coupe de France de la Montagne le Challenge GT2I / ASA**

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **R 145** en date du **26 mars 2012**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Epreuves régionales coefficient 1

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. DECARPENTRIE Max	Licence n°.....3433 / 0730
Commissaires Sportifs	M. CHARDOUNAUD Pierre	Licence n°..... 3158 / 0803
	M. LEROY Jean christophe	Licence n°.....5492 / 0724
Directeur de Course	M. MALLEMANCHE Guy	Licence n°.....1254 / 0803
Directeur de Course Adjoint	M.MANGIAPAN Pascal	Licence n°.....21916 / 0712
Commissaire Technique Responsable	M. LAPIQUE Daniel	Licence n°5826 / 0729
Commissaires Technique	M. BLANC Philippe	Licence n°.....38131 / 0727
Commissaires Techniques	M. DESPORTES Arnaud	Licence n°.....2117 / 0910
Commissaires Technique	M CORBET Robert	Licence n°.....6850 / 0725
Commissaires Techniques Stagiaire	M. COSTE Alain	Licence n°....18050 / 0806
Chargé de la mise en place des moyens	M CANREDON René	Licence n°.....43150 / 0806
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme CHARDOUNAUD DIDES Claude	Licence n°.....3154 / 0803
Chargé des Commissaires de route	M ALEXIS Guillaume	Licence n°...196156 / 0806
Chronométreurs	Mme ARGILIER Florence	Licence n°...165260 / 0805
Chronométreurs	M ARGILIER Philippe	Licence n°...137989 / 0805
Chronométreurs	M FAYARD Jean Pierre	Licence n°...132892 / 0806

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	le 22 MAI 2012	à minuit
Publication de la liste des engagés	le 23 MAI 2012	à 15h00
Vérifications administratives	le 26 MAI 2012	de 14h00 à 18h45
Vérifications administratives	le 27 MAI 2012	de 07h00 à 08h45
Vérifications techniques	le 26 MAI 2012	de 14h15 à 19h00
Vérifications techniques	le 27 MAI 2012	de 07h10 à 07h45
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	le 27 MAI 2012	à 08h10
Briefing des commissaires Espace CATHARE	le 26MAI 2012	Espace CATHARE à 15h00
Essais non chronométrés facultatifs	le 26 MAI 2012	de 16h00 à 18h00
Essais non chronométrés	le 27 MAI 2012	de 08h30 à 09h30
Essais chronométrés	le 27 MAI 2012	de 09h30 à 12h20
Briefing des pilotes Espace CATHARE	le 27 MAI 2012	à 12h30
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	le 27 MAI 2012	Espace CATHARE à 12h35
Course		
o 1 ^{ère} montée le	le 27 MAI 2012	à partir de 14h00
o 2 ^{ème} montée le	le 27 MAI 2012	à partir de 15h30
o 3 ^{ème} montée le	le 27 MAI 2012	à partir de 17h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage. Espace CATHARE

PODIUM Espace CATHARE
Les concurrents pourront récupérer leur prix ainsi que le Palmarès **Espace CATHARE**
Les chèques correspondants seront expédiés dès
Réunions du Collège des Commissaires Sportifs
Réunion 1 : Espace CATHARE

le 27 MAI 2012

à 19 h 00

le 27 MAI 2012

à partir de 19 h 00

le 29 MAI 2012

le 27 MAI 2012

à 08h00

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives

le 26 MAI 2012

de 14h00 à 18h45

Vérifications administratives

le 27 MAI 2012

de 07h00 à 08h45

Vérifications techniques

le 26 MAI 2012

de 14h15 à 19h00

Vérifications techniques

le 27 MAI 2012

de 07h10 à 07h45

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage ROOSLI

Adresse 4 bd Charles de Gaulle 11500 QUILLAN

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : (45 € TTC maxi).

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique . **Aucune vérification ne sera effectuée après**

P'heure de fermeture de contrôle soit le 27 MAI 2012 à 07h45

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion

est prévue

le 27 MAI 2012

à 08h00

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse

A.S.A. CORBIERES M SALVADOU Georges 19 rue des Charente 66240 SAINT ESTEVE

jusqu'au 22 MAI 2012

à minuit

Les frais de participation sont fixés à 340€

réduits 170 €,

Licenciés ASA 0806 150 €,

pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagementsdevront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Joindre photocopie de licence et Permis de Conduire

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à

120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2.7 P. Echappement

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

Publicité obligatoire (non rachetable)

LECLERC Limoux

RENAULT AMDS

Publicité optionnelle

GT2I

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS :

La Course de Côte de **QUILLAN COL DU PORTEL** a le parcours suivant

La course se déroulera en ...3. montées

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ D 117 PR 22

Arrivée

D117 PR 24

Pente moyenne 6,70%

Longueur du parcours

2000m

Modalités de retour au départ

En convoi devant la Direction de Course

Parc de départ

100m avant ligne de départ côté droit de la chaussée

Parc d'arrivée (lieu)

100 m après la ligne arrivée sur RD117

6.2P. ROUTE DE COURSE

En convoi encadré sous la direction du Directeur de Course

6.3P. FILE DE DEPART

RD 117 côté droit de la chaussée

6.4P. SIGNALISATION Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

6.5P. PARC CONCURRENT: Les parcs concurrents seront situés à ..Espace Cathare

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de le Vendredi 25 MAI 2012 09h00

Les remorques devront être garées au Parc Concurrents tous le WEEK-END

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est

Square Courtejaire devant le gymnase 11500 QUILLAN

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

* pendant les vérifications au parc des vérifications : Espace CATHARE

* pendant les essais et la course au parc départ Espace CATHARE

* pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée Espace CATHARE

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanences se tien	07h00 à 20h00 :	Espace CATHARE
Téléphone permanence n°	06 17 47 26 92	06 19 83 71 06
Centre de secours le plus proche	POMPIERS	04 68 20 06 58
Lieu : QUILLAN.	SAMU	15 ou 112
	SMUR	04 68 20 92 15

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing aux pilotes aura lieu le 27/05/2012 Espace CATHARE 12H30

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

Procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement des voitures NON autorisé

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline

ARTICLE 10P. PRIX

Les Prix en espèces, coupes, NON cumulables.

Les prix au Scratch, au groupe, a la classe ne sont pas cumulables;

Les prix seront réduits a 50% si il y a 1 seul partant dans la classe

SCRATCH		GROUPE		FEMININ +3	
1er	250€	1er	190€	1er	100€
2ème	190€	2ème	160€		
3ème	150€				
CLASSE de 1 a 3		CLASSE de 4 a 9		CLASSE de 10 et +	
1er	150€	1er	150€	1er	160€
		2ème	80€	2ème	100€
				3ème	60€

Coupes

Il sera distribué des coupes récompensant les concurrents suivant le tableau des prix

Les commissaires, bénévoles seront récompensés par tirage au sort

La remise des prix se déroulera Dimanche 27 MAI 2012 à 19 h00

ESPACE CATHARE 11500 QUILLAN

